

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
ATLANTIQUE VENDEE**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
34 place Viarme – CS 90928  
44009 Nantes Cedex 1

**MALEVAUT-NAUD**  
55 boulevard François Arago  
79180 Chauray

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'Assemblée générale

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE**

La Garde – Route de Paris  
44949 Nantes Cedex 9

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent exposés dans la note 2 Principes et Méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations – Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Dépréciation des crédits sur une base individuelle

#### *Risque identifié*

Du fait de son activité, la Caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédit sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la Caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4.4 de l'annexe aux comptes annuels qui s'élève à 153,6 M€.

### *Notre réponse face au risque identifié*

Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de crise de la Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser.

Nous avons en particulier :

- mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la Caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ;
- testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la Caisse régionale relatifs à ces procédures ;
- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

### Provisions sur encours sains et dégradés

#### *Risque identifié*

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels (note 2.1), la Caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées). Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (Forward Looking) appréciées au niveau du Groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de la Caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux. Le cumul de ces provisions sur les prêts et créances représente 125,4 M€ au 31 décembre 2021 comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré, qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de :

- l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;
- l'importance de ces provisions dans le bilan de la Caisse régionale et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation...), dont par exemple des informations prospectives (Forward Looking central et local).

### *Notre réponse face au risque identifié*

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de provisions.  
Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :
  - les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles,
  - le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « Loss Given Default » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie,
  - la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante,
  - la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur ;
- tester des données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la Caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du Forward Looking ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre Caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ***Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels incluse dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur général.

Nous sommes dans l'impossibilité de conclure sur le respect, dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel, du format d'information électronique unique européen. En effet, nous n'avons pas pu mettre en œuvre les procédures nécessaires pour vérifier ce respect pour la raison suivante : à la date d'émission de notre rapport, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée n'a pas finalisé la présentation des comptes annuels selon le format d'information électronique unique européen.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée par votre Assemblée générale du 27 mars 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers audit et du 12 mars 2001 pour le cabinet Malevaut-Naud.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Malevaut-Naud dans la 21<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et à Chauray, le 4 mars 2022

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Malevaut-Naud**

Pierre Clavié

Olivier Destruel

Jean-Louis Gouttenègre



# **CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL**

## **ATLANTIQUE VENDEE**

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code Monétaire  
et Financier au capital de 112 773 109,50 euros*

*Siège social : La Garde - Route de Paris 44949 NANTES Cedex 9  
440 242 469 R.C.S NANTES*

### **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2021**

Arrêtés par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Atlantique Vendée  
en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du  
29 mars 2022.

## SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 .....	5
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021 .....	6
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	6
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	17
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	39
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	39
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	41
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES .....	45
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	47
Note 8 ACTIONS PROPRES .....	48
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....	49
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	51
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	51
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	51
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	53
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	53
Note 15 PROVISIONS .....	54
Note 16 EPARGNE LOGEMENT .....	54
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES .....	55
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	58
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	58

Note 20	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) .....	59
Note 21	COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES .....	61
Note 22	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	62
Note 23	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	62
Note 24	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME .....	63
Note 25	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES .....	66
Note 26	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	68
Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	70
Note 28	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	70
Note 29	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	71
Note 30	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES .....	71
Note 31	PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	73
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	73
Note 33	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	74
Note 34	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	74
Note 35	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	76
Note 36	COUT DU RISQUE .....	77
Note 37	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	78
Note 38	CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	78
Note 39	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	78
Note 40	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	79
Note 41	AFFECTATION DES RESULTATS.....	79
Note 42	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS .....	79
Note 43	PUBLICITE .....	80

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>557 540</b>	<b>729 459</b>
Caisse, banques centrales		68 166	69 462
Effets publics et valeurs assimilées	5	399 492	405 625
Créances sur les établissements de crédit	3	89 882	254 372
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>2 860 947</b>	<b>2 130 076</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>20 836 941</b>	<b>19 139 775</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>1 131 535</b>	<b>1 294 540</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	909 496	993 623
Actions et autres titres à revenu variable	5	222 039	300 917
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 585 448</b>	<b>1 533 049</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 343 186	1 298 300
Parts dans les entreprises liées	6-7	39 090	38 186
Immobilisations incorporelles	7	73	90
Immobilisations corporelles	7	203 099	196 473
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ACTIONS PROPRES</b>	8	<b>435</b>	<b>567</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>456 851</b>	<b>918 175</b>
Autres actifs	9	368 212	809 080
Comptes de régularisation	9	88 639	109 095
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>27 429 697</b>	<b>25 745 641</b>

## PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>90 291</b>	<b>243 443</b>
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	11	90 291	243 443
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>11</b>	<b>15 427 727</b>	<b>14 211 860</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>12</b>	<b>7 932 819</b>	<b>7 195 250</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>13</b>	<b>339 960</b>	<b>479 400</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>494 197</b>	<b>590 947</b>
Autres passifs	14	206 671	314 970
Comptes de régularisation	14	287 526	275 977
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>551 764</b>	<b>515 953</b>
Provisions	15-16-17	206 624	193 192
Dettes subordonnées	19	345 140	322 761
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>18</b>	<b>172 300</b>	<b>172 300</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>20</b>	<b>2 420 639</b>	<b>2 336 488</b>
Capital souscrit		112 773	112 815
Primes d'émission		192 119	192 334
Réserves		2 019 613	1 954 304
Ecarts de réévaluation		-	-
Provisions réglementées et subventions d'investissement		-	-
Report à nouveau		369	32
Résultat de l'exercice		95 765	77 003
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>27 429 697</b>	<b>25 745 641</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>3 219 273</b>	<b>3 133 951</b>
Engagements de financement	28	2 366 953	2 277 549
Engagements de garantie	28	847 419	853 471
Engagements sur titres	28	4 901	2 931
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>8 923 041</b>	<b>8 122 173</b>
Engagements de financement	28	32 947	48 381
Engagements de garantie	28	8 885 193	8 070 861
Engagements sur titres	28	4 901	2 931

Les opérations de change Hors-bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 23 et 24.

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	33	412 600	391 191
Intérêts et charges assimilées	33	(175 358)	(174 991)
Revenus des titres à revenu variable	34	37 698	48 794
Commissions Produits	35	226 779	211 999
Commissions Charges	35	(83 244)	(70 638)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	36	46	901
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	37	(962)	(1 894)
Autres produits d'exploitation bancaire	38	15 929	20 145
Autres charges d'exploitation bancaire	38	(10 925)	(8 547)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>422 563</b>	<b>416 960</b>
Charges générales d'exploitation	39	(261 266)	(253 487)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(17 331)	(15 326)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>143 966</b>	<b>148 147</b>
Coût du risque	40	(12 606)	(28 644)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>131 360</b>	<b>119 503</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	41	3 362	(5 338)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>134 722</b>	<b>114 165</b>
Résultat exceptionnel	42	-	-
Impôts sur les bénéfices	43	(38 957)	(37 162)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>95 765</b>	<b>77 003</b>

### **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

#### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole Atlantique Vendée est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole Atlantique Vendée, 74 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes

consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole Atlantique Vendée est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code Monétaire et Financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,5 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,5 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## **Note 1.2      Relations internes au Crédit Agricole**

### **❖ Mécanismes financiers internes**

L'appartenance du Crédit Agricole Atlantique Vendée au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### ● Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### ● Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement



centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc....) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficiaire de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole Atlantique Vendée se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

#### ❖ **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire**

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code Monétaire et Financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro

R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 <sup>[1]</sup>. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette <sup>[2]</sup>, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers

---

<sup>[1]</sup> Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

<sup>[2]</sup> Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### ❖ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (switch)**

Le dispositif des garanties switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15 % du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50 % du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisés par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties switch Assurances est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de la provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

## **Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2021**

### ● **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

### **Prêts Garantis par l'Etat (PGE)**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, ...), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 269 185 milliers d'euros.

### **Risque de crédit**

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

### ● **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15 % complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50 % du mécanisme de garantie « switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

### ● **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté

européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012. La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 537 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre 2021.

## ● Réaménagement du refinancement

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi son programme de réaménagement de son refinancement et de sa couverture par :

- Le remboursement par anticipation d'avances globales pour 155 millions d'euros en 2021, contre 211 millions d'euros en 2020. Le montant de l'indemnité de remboursement par anticipation s'est élevée à 26 millions d'euros en 2021 contre 14 millions d'euros en 2020,
  - o Les conditions de réaménagement de la dette financière en 2021 (variation de cash-flow inférieur à 10 %), conformément à IFRS 9, ont conduit à maintenir une partie de la dette au bilan et à comptabiliser une partie de l'indemnité de remboursement anticipé pour 12 millions d'euros en charge et en produit le gain réalisé sur la réduction du taux de refinancement pour 23,2 millions d'euros.
- La résiliation de swaps de macrocouverture. A l'identique de 2020, sur 2021, la Caisse régionale Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas procédé à de résiliation de swap de macrocouverture.

#### **Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2021**

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne dispose pas d'informations sur d'éventuels événements, postérieurs à la clôture, ayant un lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, ou étant intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.



## **Note 2**      **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole Atlantique Vendée publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Atlantique Vendée est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

<b>Règlements / Recommandations</b>	<b>Date de 1<sup>ère</sup> application : opérations ou exercices ouverts à compter du</b>
Règlement n°2020-11 modifiant le règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance concernant le traitement comptable de la contribution instaurée par les articles 3 et 13 de la LFSS 2021 et les taux d'actualisation des rentes pour les opérations non vie	1 <sup>er</sup> janvier 2020 (article 3) 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (article 1 et 2)
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate
Règlement n°2020-03 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations relatives à l'activité agricole	1 <sup>er</sup> janvier 2021 prospective Application anticipée possible à compter de la date de publication du règlement au Journal officiel (31/12/2020)
Règlement n°2019-01 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général concernant les opérations relatives à l'activité agricole	1 <sup>er</sup> janvier 2021
Règlement n° 2021-01 du 7 mai 2021 relatif aux comptes annuels des	4 décembre 2021 prospective

### **Note 2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

#### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

- Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole Atlantique Vendée constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour

la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations,
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole Atlantique Vendée applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole Atlantique Vendée doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe,
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou

sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'encours,
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne),
- le type de garantie,
- la date de comptabilisation initiale,
- la durée à courir jusqu'à l'échéance,
- le secteur d'activité,

- l'emplacement géographique de l'emprunteur,
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement),
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs évènements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les évènements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur,
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance,
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances,
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur,
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières,
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit

subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un évènement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole Atlantique Vendée distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole Atlantique Vendée par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque

l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole Atlantique Vendée le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Créances restructurées**

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions),
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- la valeur nominale du prêt,
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.



Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

## **Note 2.2**     **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme,
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt

reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec

les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée,

- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole Atlantique Vendée satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole Atlantique Vendée détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Crédit Agricole Atlantique Vendée enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

## **Reclassement de titres**

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

## **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par Crédit Agricole Atlantique Vendée, y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 (Plan Comptable Général).

## **Note 2.3 Immobilisations**

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole Atlantique Vendée, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	20 à 50 ans
Second œuvre	15 à 40 ans
Installations techniques	10 à 25 ans
Agencements	3 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	2 à 10 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	2 à 10 ans
Logiciels, licences	1 à 3 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole Atlantique Vendée sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Note 2.5**     **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **Note 2.6**     **Provisions**

Crédit Agricole Atlantique Vendée applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.



Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

## **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole Atlantique Vendée à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le montant du fonds pour risques bancaires généraux s'élève à 172 300 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- en position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- en position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,
- faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

## **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole Atlantique Vendée intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels,
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **Note 2.9 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

## **Note 2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

### **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord portant sur les exercices 2020, 2021 et 2022 daté du 4 juillet 2019.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

### **Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

#### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Crédit Agricole Atlantique Vendée a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel,
- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole Atlantique Vendée provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Crédit Agricole Atlantique Vendée a souscrit des polices d'assurances auprès de Prédica et d'Adicam et a cotisé :

- d'une part, à des assurances collectives d'indemnités de fin de carrière. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2021 s'élève à 18 639 milliers d'euros,
- d'autre part, à des assurances collectives de retraite complémentaire, relevant d'un régime à prestations définies. L'engagement à ce titre, au 31 décembre 2021, s'élève à 23 172 milliers d'euros.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

### **Note 2.14 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

### **Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole Atlantique Vendée a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole Atlantique Vendée constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

## Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	9 467	-	-	-	9 467	-	9 467	18 016
à terme (1)	6	-	-	79 955	79 961	104	80 065	83 314
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	151 825
Prêts subordonnés	-	-	350	-	350	-	350	1 217
<b>Total</b>	<b>9 473</b>	<b>-</b>	<b>350</b>	<b>79 955</b>	<b>89 778</b>	<b>104</b>	<b>89 882</b>	<b>254 372</b>
Dépréciations							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>89 882</b>	<b>254 372</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	2 485 171	-	-	-	2 485 171	-	2 485 171	1 294 377
Comptes et avances à terme	111 591	1 855	209 091	21 484	344 021	31 755	375 776	484 592
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	351 107
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 596 762</b>	<b>1 855</b>	<b>209 091</b>	<b>21 484</b>	<b>2 829 192</b>	<b>31 755</b>	<b>2 860 947</b>	<b>2 130 076</b>
Dépréciations							-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>2 860 947</b>	<b>2 130 076</b>
<b>TOTAL</b>							<b>2 950 829</b>	<b>2 384 448</b>

### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 350 milliers d'euros. *Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 269 630 milliers d'euros.

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	10 962	-	-	-	10 962	-	10 962	7 506
Autres concours à la clientèle	826 675	1 829 303	6 809 985	11 399 078	20 865 041	37 394	20 902 435	19 238 616

Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	76 317	-	-	-	76 317	838	77 155	72 818	-
Dépréciations							(153 611)	(179 165)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>20 836 941</b>	<b>19 139 775</b>	

### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 578 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 9 587 447 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 8 513 848 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 42 231 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 55 150 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

## Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	20 911 975	19 248 824
Autres pays de l'U.E.	16 262	13 975
Autres pays d'Europe	6 354	2 785
Amérique du Nord	2 152	2 653
Amérique Centrale et du Sud	6 895	6 602
Afrique et Moyen-Orient	3 952	3 440
Asie et Océanie (hors Japon)	4 610	3 865
Japon	120	141
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>20 952 320</b>	<b>19 282 285</b>
Créances rattachées	38 232	36 655
Dépréciations	(153 611)	(179 165)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>20 836 941</b>	<b>19 139 775</b>

## Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	20 950 150	257 385	146 954	-	-	19 285 419	281 037	177 103	-	-
Autres pays de l'U.E.	16 281	173	170	-	-	13 999	229	175	-	-
Autres pays d'Europe	6 380	3	3	-	-	2 788	29	29	-	-



Amérique du Nord	2 153	3	1	-	-	2 657	4	1	-	-
Amérique Centrale et du Sud	6 897	-	-	-	-	6 623	1	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	3 955	46	7	-	-	3 444	13	8	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	4 615	-	-	-	-	3 869	-	-	-	-
Japon	120	-	-	-	-	141	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>20 990 551</b>	<b>257 610</b>	<b>147 135</b>	-	-	<b>19 318 940</b>	<b>281 313</b>	<b>177 316</b>	-	-

#### Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	12 483 867	64 010	30 756	(22 229)	(14 851)	11 410 341	72 482	38 758	(28 274)	(19 315)
Agriculteurs	1 559 880	71 833	45 860	(55 860)	(42 183)	1 548 257	72 667	47 999	(56 581)	(43 756)
Autres professionnels	2 166 646	44 420	23 458	(23 761)	(16 250)	1 979 194	46 879	27 676	(27 231)	(18 903)
Clientèle financière	487 464	7 932	2 187	(5 028)	(2 003)	415 572	10 751	6 475	(9 093)	(6 219)
Entreprises	3 212 156	68 245	44 229	(46 006)	(36 098)	2 925 833	77 701	55 696	(57 252)	(49 563)
Collectivités publiques	880 440	-	-	-	-	856 457	-	-	-	-
Autres agents économiques	200 099	1 170	645	(727)	(633)	183 286	832	711	(734)	(702)
<b>TOTAL</b>	<b>20 990 552</b>	<b>257 610</b>	<b>147 135</b>	<b>(153 611)</b>	<b>(112 018)</b>	<b>19 318 940</b>	<b>281 312</b>	<b>177 315</b>	<b>(179 165)</b>	<b>(138 458)</b>

#### Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	-	-	394 724	394 724	400 856
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	4 768	4 768	4 769
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	<b>399 492</b>	<b>399 492</b>	<b>405 625</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	327	-	189 031	189 358	189 547
Autres émetteurs	-	4 042	-	711 096	715 138	797 464
dont surcote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
dont décote restant à amortir	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	17	-	5 023	5 040	6 622
Dépréciations	-	(40)	-	-	(40)	(10)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>4 346</b>	-	<b>905 150</b>	<b>909 496</b>	<b>993 623</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	222 482	-	-	222 482	301 183
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(443)	-	-	(443)	(266)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>222 039</b>	-	-	<b>222 039</b>	<b>300 917</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>226 385</b>	-	<b>1 304 642</b>	<b>1 531 027</b>	<b>1 700 165</b>
Valeurs estimatives	-	227 789	-	1 341 413	1 569 202	1 761 358

(1) dont 80 868 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 80 868 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 1 422 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 1 055 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 47 521 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 72 565 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -959 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -1 036 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	189 358	189 547
Etablissements de crédit	45 381	73 554
Clientèle financière	683 606	762 376
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	208 633	262 717
Divers et non ventilés	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>1 126 978</b>	<b>1 288 194</b>
Créances rattachées	5 040	6 622
Dépréciations	(483)	(276)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 131 535</b>	<b>1 294 540</b>

**Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	904 496	394 724	222 482	1 521 702	987 011	400 856	301 183	1 689 050
dont titres cotés	460 715	394 724	-	855 439	543 303	400 856	-	944 159
dont titres non cotés (1)	443 781	-	222 482	666 263	443 708	-	301 183	744 891
Créances rattachées	5 040	4 768	-	9 808	6 622	4 769	-	11 391
Dépréciations	(40)	-	(443)	(483)	(10)	-	(266)	(276)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>909 496</b>	<b>399 492</b>	<b>222 039</b>	<b>1 531 027</b>	<b>993 623</b>	<b>405 625</b>	<b>300 917</b>	<b>1 700 165</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 222 039 milliers d'euros

Dont OPCVM français de capitalisation 222 039 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	-	-
OPCVM obligataires	200 052	199 768
OPCVM actions	-	-
OPCVM autres	22 431	23 673
<b>TOTAL</b>	<b>222 482</b>	<b>223 441</b>

### Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	29 181	104 876	296 567	473 872	904 496	5 040	909 536	993 633
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(40)	(10)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>29 181</b>	<b>104 876</b>	<b>296 567</b>	<b>473 872</b>	<b>904 496</b>	<b>5 040</b>	<b>909 496</b>	<b>993 623</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	10 075	303 297	81 352	394 724	4 768	399 492	405 625
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>10 075</b>	<b>303 297</b>	<b>81 352</b>	<b>394 724</b>	<b>4 768</b>	<b>399 492</b>	<b>405 625</b>

### Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 082 463	-	1 147 180	-
Autres pays de l'U.E.	199 550	-	227 972	-
Autres pays d'Europe	12 148	-	5 017	-
Amérique du Nord	5 059	-	7 698	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-

Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>1 299 220</b>	-	<b>1 387 867</b>	-
Créances rattachées	9 808	-	11 391	-
Dépréciations	(40)	-	(10)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 308 988</b>	-	<b>1 399 248</b>	-

## Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS FINANCIERES												
(en milliers d'euros)	Devise (Euro)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables brutes des titres détenus	Provisions Sur Titres	Valeurs comptables nettes des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>										2020		
- Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit												
- Participations dans des établissements de crédit												
- Autres parts dans les entreprises liées												
CAAVIP	EURO	10 000	-35	100,00%	14 000	2 561	11 439			0	1 806	
FONCIERE ATLANTIQUE VENDEE	EURO	20 000	-2	100,00%	20 000	0	20 000			0	-2	
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	EURO	5 000	-206	100,00%	5 000	206	4 794			12	-90	
- Autres titres de participations												
LA BOETIE	EURO	2 744 903	15 406 729	3,12%	631 459		631 459	22 512		0	-3 980	27 377
SACAM MUTUALISATION	EURO	18 556 677	10 065	3,02%	560 556		560 556		274 090	271 332	6 828	
SACAM AVENIR	EURO	217 698	-111 362	3,47%	13 361	3 724	9 637			0	-111 130	
SACAM PARTICIPATIONS	EURO	62 558	19 432	3,05%	2 210		2 210			3 698	2 334	
SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	725 471	69 308	3,10%	22 620		22 620	10 579		72 678	61 185	620
SACAM FIRECA	EURO	55 594	-4 958	3,42%	2 856	1 124	1 732			0	-2 110	
SACAM INTERNATIONAL	EURO	522 023	-38 777	3,12%	28 049	13 333	14 717			152	-102 179	
SACAM IMMOBILIER	EURO	173 273	14 605	3,16%	5 833		5 833			5 350	5 309	159
CREDIT AGRICOLE TITRES	EURO	15 245	44 125	2,00%	1 173		1 173			152 880	672	
C 2 M S	EURO	53 053	12 208	4,06%	2 152		2 152			0	251	
UNEXO	EURO	184 045	50 077	13,79%	34 879		34 879	828		0	6 089	828
SAS DELTA	EURO	79 550	-1 731	3,19%	2 535		2 535			0	-28	
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>												
- Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (ensemble)												
- Participations dans des établissements de crédit (ensemble)												
- Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)												
- Autres titres de participations (ensemble)												
					1 038	122	916	0				191
					6 007	202	5 805	0				337
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>1 353 730</b>	<b>21 271</b>	<b>1 332 458</b>	<b>33 919</b>	<b>0</b>			

## Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	40 039	39 061	40 039	37 135
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	1 937	1 936	2 182	2 182
Créances rattachées	3	3	-	-
Dépréciations	(2 889)	-	(4 035)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>39 090</b>	<b>41 000</b>	<b>38 186</b>	<b>39 317</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 313 691	1 880 974	1 262 161	1 800 894
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	34 689	34 688	46 864	46 865
Créances rattachées	149	149	149	149
Dépréciations	(18 383)	-	(18 554)	-
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 330 146</b>	<b>1 915 811</b>	<b>1 290 620</b>	<b>1 847 908</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	13 042	13 166	7 783	7 733
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(2)	-	(103)	-
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>13 040</b>	<b>13 166</b>	<b>7 680</b>	<b>7 733</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 343 186</b>	<b>1 928 977</b>	<b>1 298 300</b>	<b>1 855 641</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 382 276</b>	<b>1 969 977</b>	<b>1 336 486</b>	<b>1 894 958</b>

	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 366 772		1 309 983	
Titres cotés	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 366 772</b>		<b>1 309 983</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	40 039	-	-	-	40 039
Avances consolidables	2 182	-	(245)	-	1 937
Créances rattachées	-	15	(12)	-	3
Dépréciations	(4 035)	(328)	1 474	-	(2 889)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>38 186</b>	<b>(313)</b>	<b>1 217</b>	-	<b>39 090</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	1 262 161	53 047	(1 517)	-	1 313 691
Avances consolidables	46 864	1 046	(13 221)	-	34 689
Créances rattachées	149	-	-	-	149
Dépréciations	(18 554)	(112)	283	-	(18 383)
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 290 620</b>	<b>53 981</b>	<b>(14 455)</b>	-	<b>1 330 146</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	7 783	5 267	(8)	-	13 042
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(103)	-	101	-	(2)
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>7 680</b>	<b>5 267</b>	<b>93</b>	-	<b>13 040</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 298 300</b>	<b>59 248</b>	<b>(14 362)</b>	-	<b>1 343 186</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 336 486</b>	<b>58 935</b>	<b>(13 145)</b>	-	<b>1 382 276</b>

(1) La rubrique "autres mouvements" présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

### Les évolutions des immobilisations financières sont composées :

- de l'augmentation de capital d'Unexo pour 6 888 milliers d'euros,
- de l'augmentation de capital de La Boétie pour 27 643 milliers d'euros,
- de l'achat de titres de participation de La Boétie pour 12 564 milliers d'euros.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	368 266	26 635	(6 072)	11	388 840
Amortissements et dépréciations	(171 792)	(17 380)	3 185	257	(185 730)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	(11)	(11)
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>196 474</b>	<b>9 255</b>	<b>(2 887)</b>	<b>257</b>	<b>203 099</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	3 451	4	-	-	3 455
Amortissements et dépréciations	(3 361)	(21)	-	-	(3 382)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>90</b>	<b>(17)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>196 564</b>	<b>9 238</b>	<b>(2 887)</b>	<b>257</b>	<b>203 172</b>

### Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

- la rénovation engagée en 2021 pour la rénovation du site de La Roche sur Yon pour 5 000 milliers d'euros,
- la fin de la rénovation du site Campus by CA de Nantes pour 4 500 milliers d'euros,
- la création et la rénovation de plusieurs agences dont une nouvelle aux Sables d'Olonne (agence Tabarly) pour 2 500 milliers d'euros.

## **Note 8      ACTIONS PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021				31/12/2020
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	4 909	-	-	4 909	4 888
Valeurs comptables	435	-	-	435	567
Valeurs de marché	435	-	-	435	567

Valeur nominale de l'action : 15,25 euros



## Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instrument conditionnels achetés	73	100
Comptes de stock et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (2)	367 459	808 268
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	680	712
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>368 212</b>	<b>809 080</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	1 310	36 910
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	410	6
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	383	530
Charges constatées d'avance	1 425	1 548
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 556	935
Autres produits à recevoir	62 184	60 477
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	21 371	8 689
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>88 639</b>	<b>109 095</b>
<b>TOTAL</b>	<b>456 851</b>	<b>918 175</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 3 750 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

La diminution des débiteurs divers est principalement liée à :

- la diminution des autres dépôts de garantie versés qui passe de 393 800 milliers d'euros au 31/12/2020 à 125 750 milliers d'euros au 31/12/2021,
- la diminution des appels de marges sur titres en pension qui passe de 175 604 milliers d'euros au 31/12/2020 à 49 077 milliers d'euros au 31/12/2021.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Atlantique Vendée et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 225 milliers d'euros.



## Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	179 165	34 393	(58 748)	(1 199)	-	153 611
Sur opérations sur titres	276	529	(322)	-	-	483
Sur valeurs immobilisées	24 151	440	(1 928)	-	-	22 663
Sur autres actifs	269	68	(8)	-	-	329
<b>TOTAL</b>	<b>203 861</b>	<b>35 430</b>	<b>(61 006)</b>	<b>(1 199)</b>	-	<b>177 086</b>

## Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	9 010	-	-	-	9 010	5	9 015	7 323
à terme	-	510	-	80 654	81 164	15	81 179	84 202
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	97	97	151 918
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>9 010</b>	<b>510</b>	<b>-</b>	<b>80 654</b>	<b>90 174</b>	<b>117</b>	<b>90 291</b>	<b>243 443</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	30 014	-	-	-	30 014	58	30 072	21 970
Comptes et avances à terme	1 733 937	3 381 265	7 070 082	3 207 435	15 392 719	4 936	15 397 655	13 838 766
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	351 124
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 763 951</b>	<b>3 381 265</b>	<b>7 070 082</b>	<b>3 207 435</b>	<b>15 422 733</b>	<b>4 994</b>	<b>15 427 727</b>	<b>14 211 860</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 772 961</b>	<b>3 381 775</b>	<b>7 070 082</b>	<b>3 288 089</b>	<b>15 512 907</b>	<b>5 111</b>	<b>15 518 018</b>	<b>14 455 303</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale [Cf. Cadre Juridique et Financier].

## Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	6 939 882	-	-	-	6 939 882	298	6 940 180	6 268 870
Comptes d'épargne à régime spécial :	96 785	-	-	-	96 785	-	96 785	78 232
à vue	96 785	-	-	-	96 785	-	96 785	78 232
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	400 962	122 002	313 718	54 270	890 952	4 902	895 854	848 148
à vue	2 389	-	-	-	2 389	-	2 389	2 519

à terme	398 573	122 002	313 718	54 270	888 563	4 902	893 465	845 629
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>7 437 629</b>	<b>122 002</b>	<b>313 718</b>	<b>54 270</b>	<b>7 927 619</b>	<b>5 200</b>	<b>7 932 819</b>	<b>7 195 250</b>

## **Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
France (y compris DOM-TOM)	7 881 737	7 152 633
Autres pays de l'U.E.	15 453	18 125
Autres pays d'Europe	12 794	2 243
Amérique du Nord	6 528	6 199
Amérique Centrale et du Sud	1 201	633
Afrique et Moyen-Orient	5 029	4 200
Asie et Océanie (hors Japon)	4 545	5 014
Japon	332	277
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>7 927 619</b>	<b>7 189 324</b>
Dettes rattachées	5 200	5 926
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>7 932 819</b>	<b>7 195 250</b>

## **Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Particuliers	2 943 398	2 698 879
Agriculteurs	376 845	341 243
Autres professionnels	449 579	390 941
Clientèle financière	304 076	213 883
Entreprises	3 631 367	3 340 565
Collectivités publiques	3 528	4 809
Autres agents économiques	218 826	199 004
<b>Total en principal</b>	<b>7 927 619</b>	<b>7 189 324</b>
Dettes rattachées	5 200	5 926
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>7 932 819</b>	<b>7 195 250</b>

## Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

### Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables	199 000	138 000	2 550	-	339 550	410	339 960	479 400
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>199 000</b>	<b>138 000</b>	<b>2 550</b>	-	<b>339 550</b>	<b>410</b>	<b>339 960</b>	<b>479 400</b>

## Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	73	100
Comptes de règlement et de négociation	-	-
Créditeurs divers	168 623	293 156
Versements restant à effectuer sur titres	37 975	21 714
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>206 671</b>	<b>314 970</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	27 408	11 846
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	402	25
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	37	976
Produits constatés d'avance	113 347	122 206
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	9 648	8 685
Autres charges à payer	99 996	119 650
Autres comptes de régularisation	36 688	12 589
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>287 526</b>	<b>275 977</b>
<b>TOTAL</b>	<b>494 197</b>	<b>590 947</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	53	4 206	(4 206)	(53)	-	-
Provisions pour autres engagements sociaux	2 544	20	(133)	-	-	2 431
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	31 621	78 019	-	(78 745)	-	30 895
Provisions pour litiges fiscaux (1)	367	4	(191)	(9)	-	171
Provisions pour autres litiges	6 011	804	(83)	(1 311)	-	5 421
Provisions pour risques pays	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (2)	109 417	317 805	-	(301 849)	-	125 373
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels (3)	5 453	8 129	(2 901)	(2 554)	-	8 127
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	35 216	400	-	(3 485)	-	32 131
Autres provisions	2 510	907	(1 293)	(49)	-	2 075
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>193 192</b>	<b>410 294</b>	<b>(8 807)</b>	<b>(388 055)</b>	<b>-</b>	<b>206 624</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés,

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles bâlois,

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement,

(4) Cf. note 16 ci-après,

## Note 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/21	31/12/20
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	220 623	196 447
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 010 253	1 948 797
Ancienneté de plus de 10 ans	1 819 220	1 757 292
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>4 050 097</b>	<b>3 902 536</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>638 414</b>	<b>618 820</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>4 688 511</b>	<b>4 521 355</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/21	31/12/20
------------------------------	----------	----------

Plans d'épargne-logement	1 357	2 097
Comptes épargne-logement	11 133	16 373
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12 490</b>	<b>18 471</b>

### **Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/21	31/12/20
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	309	166
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	18 349	21 126
Ancienneté de plus de 10 ans	13 473	13 924
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>32 131</b>	<b>35 216</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>32 131</b>	<b>35 216</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/21	Dotations	Reprises	31/12/21
Plans d'épargne-logement	35 216	400	3 485	32 131
Comptes épargne-logement	0			0
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>35 216</b>	<b>400</b>	<b>3 485</b>	<b>32 131</b>

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collective.

## **Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

### **Définitions :**

*Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

*Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

*Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

## Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Dette actuarielle à l'ouverture</b>	42 996	43 207
Coût des services rendus sur l'exercice	3 674	2 515
Coût financier	158	427
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		-2 419
Variation de périmètre	-75	-214
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 703	-1 579
(Gains) / pertes actuariels	- 2 888	1 060
Autres mouvements (1)	- 350	
<b>DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE</b>	<b>41 812</b>	<b>42 996</b>

(1) La modification de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole Atlantique Vendée et a pour conséquence de réduire de 350 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 225 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 350 milliers d'euros.

Si cette modification avait été prise en compte en 2020, le niveau des engagements sociaux aurait été estimé à 42 857 milliers d'euros au 31 décembre 2020 contre 42 207 milliers d'euros.

## Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Coût des services rendus	3 674	2 515
Coût financier	158	427
Rendement attendu des actifs	-123	-299
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	588	574
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		- 2 419
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-599	2 003
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>3 698</b>	<b>2 801</b>



### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture</b>	38 021	36 641
Rendement attendu des actifs	123	299
Gains / (pertes) actuariels	208	102
Cotisations payées par l'employeur	3 625	2 773
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-75	-214
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 1 703	- 1 579
Autres mouvements		
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE</b>	<b>40 199</b>	<b>38 022</b>

### Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de police d'assurances collectives éligibles que Crédit Agricole Atlantique Vendée a souscrit auprès de Prédica et Adicam en couverture de ses engagements.

### Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dette actuarielle à la clôture</b>	-41 811	-42 996
Impact de la limitation d'actifs	-1 942	-2 541
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 779	7 463
Juste valeur des actifs fin de période	40 199	38 021
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE</b>	<b>225</b>	<b>-53</b>

### Rendement des actifs des régimes et Hypothèses actuarielles utilisées

Principales hypothèses	L.137-11-2	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière
Taux d'actualisation	0,86%	0,86%	0,30%	0,86%	0,86%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	0,36%	0,36%	0,44%	0,36%	0,36%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,28%	1,28%	1,25%	1,28%	0,80%
Taux attendus d'augmentation des salaires	3,67%	3,67%	1,75%	3,67%	1,50%

Taux de sensibilité	L.137-11-2	Régime de retraite des cadres de direction	Régime de retraite des présidents	Régime des indemnités de fin de carrière des cadres de direction	Régime des indemnités de fin de carrière des salariés
Une variation > 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de	3,74%	1,53%	0,70%	2,63%	5,94%
Une variation < 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de	3,98%	1,60%	0,80%	2,74%	6,52%

## Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	172 300	172 300
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>172 300</b>	<b>172 300</b>

## Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Placement des fonds propres des Caisses locales</b>	-	-	-	344 704	344 704	436	345 140	322 761
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	344 704	344 704	436	345 140	322 761

## Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 348 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 3 519 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les titres subordonnés aux Caisses locales sont juridiquement des titres négociables à moyen terme négociable (TNMT). Ils ont été émis en 2020 et 2021 pour une durée indéterminée. L'émetteur s'interdit de procéder à un remboursement anticipé, partiel ou total, avant l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'émission.

### **Remboursement anticipé partiel ou total**

A l'expiration de ce délai, l'Emetteur, à son initiative, a le droit de procéder à un remboursement anticipé des TNMT subordonnés réservés aux Caisses locales. Dans l'hypothèse de la modification du traitement fiscal, prudentiel ou comptable des fonds mis à disposition de la Caisse régionale par les Caisses locales, l'Emetteur peut procéder à un remboursement anticipé partiel ou total des TNMT subordonnés réservés aux Caisses locales à compter d'un an à partir de la date d'émission.

### **Rang de subordination**

Dans l'hypothèse où un jugement de mise en liquidation judiciaire de la Caisse régionale est prononcé, les TNMT subordonnés réservés aux Caisses locales seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires ou subordonnés, et après les prêts et titres participatifs.

## **Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)**

### **Variation des capitaux propres**

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>112 833</b>	<b>1 330 548</b>		<b>732 412</b>			<b>97 311</b>	<b>2 273 104</b>
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	(22)	-	-	(13 458)	(13 480)
Variation de capital	(18)	-	-	(153)	-	-	-	(171)
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	62 886	-	20 967	-	-	(83 853)	-
Report à nouveau	-	-	-	32	-	-	-	32
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	77 003	77 003
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>112 815</b>	<b>1 393 434</b>		<b>753 236</b>			<b>77 003</b>	<b>2 336 488</b>
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	(32)	-	-	(10 839)	(10 871)

Variation de capital	(42)	-	(1071)	-	-	(1 113)
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	49 623	16 542	-	(66 165)	-
Report à nouveau	-	-	369	-	-	369
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	95 765	95 765
Autres variations	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31/12/2021</b>	<b>112 773</b>	<b>1 443 057</b>	<b>769 044</b>	<b>-</b>	<b>95 764</b>	<b>2 420 638</b>

1) Le capital social est entièrement appelé et libéré. Il est composé de :

- 4 278 619 parts sociales d'une valeur de 15.25 euros pour un montant total de 65 249 milliers d'euros qui confèrent 195 droits de vote,

- 1 260 367 Certificats Coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 15.25 euros pour un montant de 19 221 milliers d'euros (sans droit de vote) ; 4 909 CCI sont détenus en propre par la Caisse régionale Atlantique Vendée dans le cadre d'un contrat de liquidité,

- 1 855 972 Certificats coopératifs d'Associés (CCA) d'une valeur nominale de 15.25 euros pour un montant de 28 304 milliers d'euros (sans droit de vote) souscrits par SACAM MUTUALISATION.

2) Variation du capital et des réserves 2021 :

- 9 643 parts sociales ont été émises et souscrites par des Caisses locales,

- 12 377 CCI ont été supprimés au cours de l'exercice dans le cadre du programme de rachat de ces titres.

3) Les primes et réserves d'un montant de 768 705 milliers d'euros se décomposent de la manière suivante :

- Primes d'émission des CCI et CCA 189 241 milliers d'euros

- Primes et écarts de fusion 2 877 milliers d'euros

- Réserves générales 549 523 milliers d'euros

- Réserves réglementées 286 milliers d'euros

- Autres réserves 26 746 milliers d'euros

- Report à nouveau créditeur 32 milliers d'euros

4) Dont 350 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la modification de la recommandation 2013-02 du 5 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

## **Note 21**    **COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES**

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Capitaux propres hors FRBG	2 420 639	2 336 488
Fonds pour risques bancaires généraux	172 300	172 300
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 592 939</b>	<b>2 508 788</b>

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 345 140 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 322 761 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

## Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	27 362 847	27 055 770	25 737 479	25 416 799
Autres devises de l'Union Europ.	47	47	2 737	2 737
Franc Suisse	10 644	10 644	11 840	11 840
Dollar	60 286	60 286	23 335	23 335
Yen	1 016	1 016	7	7
Autres devises	3 251	3 251	1 072	1 072
<b>Valeur brute</b>	<b>27 438 092</b>	<b>27 131 015</b>	<b>25 776 470</b>	<b>25 455 790</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	168 692	298 682	173 033	289 851
Dépréciations	(177 087)	-	(203 862)	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 429 696</b>	<b>27 429 696</b>	<b>25 745 641</b>	<b>25 745 641</b>

## Note 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>61 183</b>	<b>61 170</b>	<b>50 042</b>	<b>50 029</b>
- Devises	30 858	30 858	24 580	24 580
- Euros	30 325	30 312	25 462	25 449
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>61 183</b>	<b>61 170</b>	<b>50 042</b>	<b>50 029</b>

## Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>9 289 626</b>	<b>131 146</b>	<b>9 420 772</b>	<b>8 230 516</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>9 289 626</b>	<b>131 146</b>	<b>9 420 772</b>	<b>8 230 516</b>
Swaps de taux d'intérêt	9 289 626	130 982	9 420 608	8 230 516
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	164	164	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>3 333</b>	<b>88 988</b>	<b>92 321</b>	<b>164 003</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>3 333</b>	<b>88 988</b>	<b>92 321</b>	<b>164 003</b>
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	3 333	41 043	44 376	70 143
Vendus	-	41 043	41 043	66 810
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	3 451	3 451	13 525
Vendus	-	3 451	3 451	13 525
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Dérivés de crédit</b>	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 292 959</b>	<b>220 134</b>	<b>9 513 093</b>	<b>8 394 519</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats

*(autres contrats).*



**Note 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle**

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	6 902	-	-	6 902	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	927 863	3 592 880	4 899 865	927 863	3 592 880	4 899 865	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	82 086	3 333	-	82 086	3 333	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	164	-	-	164	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>934 929</b>	<b>3 674 966</b>	<b>4 903 198</b>	<b>934 929</b>	<b>3 674 966</b>	<b>4 903 198</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	122 353	-	-	122 353	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>122 353</b>	-	-	<b>122 353</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 282</b>	<b>3 674 966</b>	<b>4 903 198</b>	<b>1 057 282</b>	<b>3 674 966</b>	<b>4 903 198</b>	-	-	-

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	27 050	-	-	27 050	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	1 100 171	2 415 741	4 714 604	1 100 171	2 415 741	4 714 604	-	-	-
Caps, Floors, Collars	32 156	94 303	10 494	32 156	94 303	10 494	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>1 159 377</b>	<b>2 510 044</b>	<b>4 725 098</b>	<b>1 159 377</b>	<b>2 510 044</b>	<b>4 725 098</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	100 071	-	-	100 071	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>100 071</b>	-	-	<b>100 071</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 259 448</b>	<b>2 510 044</b>	<b>4 725 098</b>	<b>1 259 448</b>	<b>2 510 044</b>	<b>4 725 098</b>	-	-	-

## Note 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	58	6 902	-	929	27 050
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	103 201	9 420 608	-	385 265	8 230 516
Caps, Floors, Collars	-	-	85 419	-	56	136 954
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	164	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	-	<b>103 259</b>	<b>9 513 093</b>	-	<b>386 250</b>	<b>8 394 520</b>
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	413	122 353	-	822	100 071
<b>Sous total</b>	-	<b>413</b>	<b>122 353</b>	-	<b>822</b>	<b>100 071</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>103 672</b>	<b>9 635 446</b>	-	<b>387 072</b>	<b>8 494 591</b>

## Note 24.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		490 523	8 799 083	130 982
Contrats assimilés				

## Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

## Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	0	0	0	0	0	0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-188 705	43 897	-144 808	-399 498	37 589	-361 909
Risques sur les autres contreparties	5 934	433	6 367	7 750	532	8 282
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>-182 771</b>	<b>44 330</b>	<b>-138 441</b>	<b>-391 747</b>	<b>38 121</b>	<b>-353 627</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>	0	0	0	0	0	0
- taux d'intérêt, change et matières premières	-182 771	44 330	-138 4410	-391 747	38 121	-353 627
- dérivés actions et sur indices	0	0	0	0	0	0
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>-182 771</b>	<b>44 330</b>	<b>-138 441</b>	<b>-391 747</b>	<b>38 121</b>	<b>-353 627</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation	188 705	-43 897	144 808	399 498	-37 589	361 909
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION ET DE COLLATERISATION</b>	<b>5 934</b>	<b>433</b>	<b>6 367</b>	<b>7 751</b>	<b>532</b>	<b>8 283</b>

\*calculé selon les normes prudentielles CRR2 / CRD5

**Note 26**    **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 366 953</b>	<b>2 277 549</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 366 953	2 277 549
Ouverture de crédits confirmés	937 969	918 942
Ouverture de crédits documentaires	14 486	1 937
Autres ouvertures de crédits confirmés	923 483	917 005
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 428 984	1 358 607
<b>Engagements de garantie</b>	<b>847 419</b>	<b>853 471</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	25 323	231 127
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	25 323	231 127
Engagements d'ordre de la clientèle	822 096	622 344
Cautions immobilières	189 655	153 794
Autres garanties d'ordre de la clientèle	632 441	468 550
<b>Engagements sur titres</b>	<b>4 901</b>	<b>2 931</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	4 901	2 931

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>32 947</b>	<b>48 381</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	32 947	48 381
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>8 885 193</b>	<b>8 070 861</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	359 445	346 596
Engagements reçus de la clientèle	8 525 748	7 724 265
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 359 124	2 347 014
(1)		
Autres garanties reçues	6 166 624	5 377 251
<b>Engagements sur titres</b>	<b>4 901</b>	<b>2 931</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	4 901	2 931

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit 68/80

Agricole Atlantique Vendée a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 242 267 milliers d'euros.

## **Note 27**    **ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

### **Créances apportées en garantie :**

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 11 712 604 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 10 891 762 milliers d'euros en 2020. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 9 587 447 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 8 513 848 milliers d'euros en 2020,
- 333 844 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 368 105 milliers d'euros en 2020,
- 1 791 313 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 009 809 milliers d'euros en 2020.

## **Note 28**    **ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Crédit Agricole Atlantique Vendée est engagé, dans la limite de ses fonds propres du dernier arrêté social approuvé, à couvrir une insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers créanciers de celle-ci. Cette garantie générale s'élève à 2 325 636 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Dans le cadre de la mission confiée à Crédit Agricole S.A., par la loi bancaire, de garantir la liquidité et la solvabilité du réseau Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. est engagé envers Crédit Agricole Atlantique Vendée à hauteur de 14 082 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## Note 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Sur opérations avec les établissements de crédit	4 686	5 523
Sur opérations internes au Crédit Agricole	59 243	43 635
Sur opérations avec la clientèle	330 121	320 056
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 867	20 856
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	1 683	1 121
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>412 600</b>	<b>391 191</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(5 214)	(6 864)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(91 049)	(91 794)
Sur opérations avec la clientèle	(17 513)	(25 740)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(60 756)	(49 477)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Sur dettes représentées par un titre	(826)	(1 115)
Autres intérêts et charges assimilées	-	(1)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(175 358)</b>	<b>(174 991)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>237 242</b>	<b>216 200</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 4 348 milliers d'euros, contre 3 519 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 30 REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	36 846	48 020
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	852	774
Opérations diverses sur titres	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>37 698</b>	<b>48 794</b>





## Note 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	825	(161)	664	938	(151)	787
Sur opérations internes au crédit agricole	14 921	(63 764)	(48 843)	13 690	(52 587)	(38 897)
Sur opérations avec la clientèle	48 506	(986)	47 520	46 422	(843)	45 579
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	219	-	219	161	-	161
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	-	-	-	-	-	-
Sur prestations de services financiers (1)	161 566	(17 817)	143 749	149 768	(16 278)	133 490
Provision pour risques sur commissions	742	(516)	226	1 020	(779)	241
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>226 779</b>	<b>(83 244)</b>	<b>143 535</b>	<b>211 999</b>	<b>(70 638)</b>	<b>141 361</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 33 485 milliers d'euros.

## Note 32 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction	(133)	(174)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	325	532
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(146)	543
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	<b>46</b>	<b>901</b>

**Note 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(529)	(113)
Reprises de dépréciations	322	1 548
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>(207)</b>	<b>1 435</b>
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	(755)	(3 329)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>(755)</b>	<b>(3 329)</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>(962)</b>	<b>(1 894)</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>(962)</b>	<b>(1 894)</b>

**Note 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

	31/12/2021	31/12/2020
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Produits divers	10 738	14 252
Quote part des opérations faites en commun	194	120
Refacturation et transfert de charges	29	88
Reprises provisions	4 968	5 685
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>15 929</b>	<b>20 145</b>
Charges diverses	(2 168)	(2 634)
Quote part des opérations faites en commun	(1 133)	(970)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(7 624)	(4 943)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(10 925)</b>	<b>(8 547)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>5 004</b>	<b>11 598</b>



## Note 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(95 692)	(91 401)
Charges sociales	(49 546)	(46 258)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(10 366)	(10 048)
Intéressement et participation	(14 700)	(12 010)
Impôts et taxes sur rémunérations	(14 960)	(14 228)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(174 898)</b>	<b>(163 897)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 213	4 946
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(168 685)</b>	<b>(158 951)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(4 996)	(7 398)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	(89 118)	(87 857)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(94 114)</b>	<b>(95 255)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	1 533	719
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(92 581)</b>	<b>(94 536)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(261 266)</b>	<b>(253 487)</b>

(1) L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Atlantique Vendée.

(2) dont 3 693 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021.

### Effectif moyen

#### Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	573	561
Non cadres	1 577	1 574
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>2 150</b>	<b>2 135</b>
Dont : - France	2 150	2 135
- Etranger		

Dont : personnel mis à disposition	87	76
------------------------------------	----	----

Le montant global des rémunérations ou indemnités versées aux membres du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction présente un montant égal à 2 990 milliers d'euros.

Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction s'élève à 4 066 milliers d'euros.

### **Note 36**     **COUT DU RISQUE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	31/12/2020
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(429 983)</b>	<b>(346 468)</b>
Dépréciations de créances douteuses	(33 470)	(28 164)
Autres provisions et dépréciations	(396 513)	(318 304)
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>440 117</b>	<b>333 545</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	58 073	46 807
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	382 044	286 738
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>10 134</b>	<b>(12 923)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(2 021)	(1 032)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(21 338)	(15 713)
Décote sur prêts restructurés	(11)	-
Récupérations sur créances amorties	630	1 024
Autres pertes	-	(1 306)
Autres produits	-	1 306
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>(12 606)</b>	<b>(28 644)</b>

(1) dont 1 536 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 1 199 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 106 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 1 346 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 19 803 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Autres pertes 2020 : dont 1 306 milliers d'euros relatifs à l'appel de la garantie (switch Assurance), versés (ou à payer) à Crédit Agricole S.A. pour combler la baisse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Autres produits 2020 : dont 1 306 milliers d'euros relatifs au retour à meilleure fortune de la garantie (switch Assurance), reçus (ou à recevoir) de Crédit Agricole S.A. suite à la hausse de la valeur de mise en équivalence des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

## Note 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(440)</b>	<b>(7 777)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(440)	(7 777)
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>1 858</b>	<b>2 261</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 858	2 261
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>1 418</b>	<b>(5 516)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 418	(5 516)
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>1 973</b>	<b>215</b>
Sur titres d'investissement	330	215
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 643	-
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>(663)</b>	<b>(875)</b>
Sur titres d'investissement	(14)	(535)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(649)	(340)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>1 310</b>	<b>(660)</b>
Sur titres d'investissement	316	(320)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	994	(340)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>2 728</b>	<b>(6 176)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	657	936
Moins-values de cessions	(23)	(98)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>634</b>	<b>838</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>3 362</b>	<b>(5 338)</b>

## Note 38 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a enregistré aucun produit exceptionnel, ni aucune charge exceptionnelle.

## Note 39 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 38 957 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Il comprend l'impôt sur les bénéfices de l'exercice pour 41 328 milliers d'euros, dont l'impôt différé sur les prêts à taux zéro à hauteur de 3 249 d'euros (produit) ainsi qu'un crédit d'impôt mécénat pour un montant de 206 milliers d'euros.

## **Note 40**     **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Les caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires titres) ; placements d'assurance-vie ; distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, aux entreprises, aux professionnels et à l'agriculture ; offres de moyens de paiement ; services à la personne ; services para bancaires ; gestion de patrimoine. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance dommages et de prévoyance.

## **Note 41**     **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 janvier 2022 soumet à l'Assemblée générale les propositions suivantes :

- le résultat net de l'exercice 2021 s'élève à 95 764 791,64 euros, soit un résultat net par CCI, CCA ou part sociale de 12,95 euros.

- La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021, auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur de 369 492.28 euros, se présente comme suit :

(en euros)		Rémunération par titre	Date de paiement
<b>Résultat distribuable</b>	<b>96 134 283.92 €</b>		
Dotation à la Réserve Spéciale Mécénat	829,73 €		
Versement d'intérêts aux parts sociales Caisse régionale	1 449 875.64 €	0,34	16/05/2022
Versement d'un dividende aux CCI	4 890 223.96 €	3,88	16/05/2022
Versement d'un dividende aux CCA	7 201 171.36 €	3,88	16/05/2022
Dotation à la Réserve Légale	61 944 137.42 €		
Dotation à la Réserve Facultative	20 648 045.81 €		

## **Note 42**     **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

**Note 43**    **PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Les informations concernant les honoraires des Commissaires Aux Comptes figurent dans les annexes aux comptes consolidés : note 4.7.